



# La Vie de l'U.L.

5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES  
Tél. : 02.48.65.36.25  
Fax : 02.48.65.50.27  
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr  
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>



DECEMBRE 2007 - N° 46

## Sommaire

- F Edito
- F Communiqué de l'UL
- F Brèves de Comptoir
- F Tous au travail le dimanche ?
- F Assurance Maladie aux assurés sociaux
- F Calendrier 2008 de Formation Syndicale de l'UL
- F La parole à l'INDECOSA-CGT 18

## Edito

### SUR LE POUVOIR D'ACHAT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

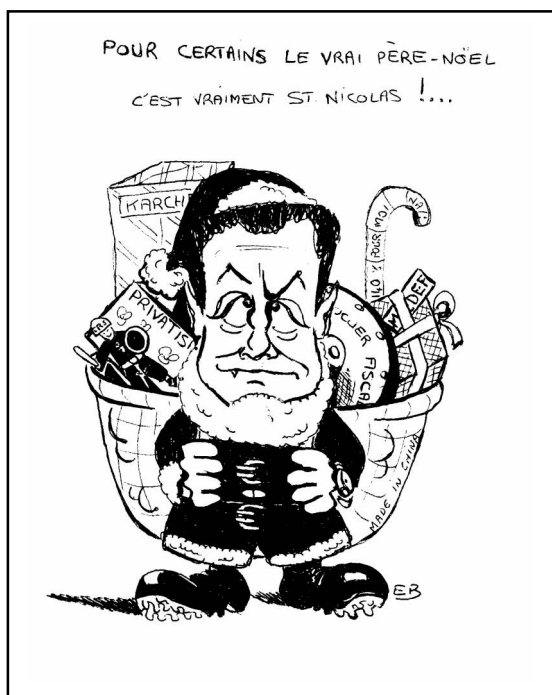
**La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président de la République n'a pas pris en compte ces impatiences. Les conflits dans les entreprises se multiplient.**

L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies – en tous cas pour ceux qui en ont –, dans leur compte épargne temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire. Un très grand nombre de salariés ne bénéficiant pas des 35 heures subissent la précarité ou le temps partiel imposé. Alors que leur pouvoir d'achat est au plus bas, le Président n'a apporté aucune réponse. Aucun effort n'est demandé aux actionnaires. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires. Les efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans la difficulté, les salariés. Ceux-ci devront aller chercher leurs augmentations de salaires par leur mobilisation. La Cgt prendra toutes les initiatives nécessaires pour faire s'exprimer le mécontentement qui grandit afin que les décisions soient prises pour améliorer le pouvoir d'achat de tous. La France est au premier rang européen concernant la rémunération des dirigeants mais au 14ème pour le salaire médian. Pour les salariés, les dépenses incompressibles (logement, santé, transport) augmentent mais les salaires ne bougent pas. Alors oui, il existe une large impatience. Depuis la rentrée, les conflits sur les salaires se multiplient et nous les encourageons.

**ET PENDANT CE TEMPS LA,  
LE PERE NOEL SARKO FAIT DES CADEAUX  
A CERTAINS EN PRENANT SOIN  
DE NE PAS S'OUBLIER (+ 140 % DE SALAIRE).**



*L'UL-CGT de Bourges  
vous souhaite  
de bonnes fêtes de fin d'année*



# COMMUNIQUE DE L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE BOURGES

## NOUVELLE VICTOIRE POUR MALIKA, LA COUR D'APPEL ADMINISTRATIVE DE NANTES REJETTE L'APPEL FORME PAR GEANT CASINO !

Le 11 mai 2004, Malika, militante CGT chez Géant Casino St Doulichard, était convoquée à un entretien préalable au licenciement. La direction de Géant Casino reprochait à Malika d'avoir détourné à son profit des points de fidélité S'MILES, correspondant à trois bons d'achat de 10 €chacun...

Le 08 juin 2004 Malika était licenciée pour faute grave, après 29 ans d'ancienneté, avec l'autorisation administrative de l'Inspection du Travail du Cher.

Malika faisait alors un recours hiérarchique, contre la décision de l'Inspecteur du Travail, auprès du Ministre de l'emploi du travail et de la cohésion sociale.

Le 12 octobre 2004, le Ministre annulait la décision de l'Inspecteur du Travail et refusait le licenciement de Malika.

Malika était alors réintégrée, le 18 octobre 2004, à son poste de travail.

La direction de Casino France saisissait alors, le 11 décembre 2004, le Tribunal administratif d'Orléans, afin de lui demander d'annuler la décision du Ministre.

Par décision du 14 décembre 2006, le Tribunal administratif d'Orléans rejetait la requête de Casino France.

Revanchard, Casino France faisait immédiatement appel de cette décision devant la Cour d'appel administrative de Nantes.

**La Cour d'appel vient de notifier à Malika et à Me Yann GALUT, son avocat, sa décision de rejeter l'appel formé par Casino France.** Cette décision est susceptible d'appel devant le Conseil d'Etat dans un délai de deux mois...

**L'Union Locale CGT de Bourges se félicite de cette décision et assure Malika de son soutien.**

**Si la direction de Casino France poursuivait son acharnement contre notre Camarade, qu'elle sache qu'elle trouvera une nouvelle fois toute la CGT aux cotés de Malika.**

*Bourges le 08 décembre 2007*

## LES BREVES DE COMPTOIR

### LE TROU DE LA SECU C'EST L'ARLESIENNE DU GOUVERNEMENT

Tout le monde en parle personne ne le voit : Philippe Seguin (premier président de la cours des comptes) a dit : « *en 2006, le déficit de l'ensemble des régimes obligatoir s'élève à 8 milliards d'Euros* ».

Ouiii !.... mais l'Etat doit à la sécu 5,1 Milliards d'Euros.

L'exonération sur les plus-values des stocks options est estimée à 3 Milliards d'Euros.

En une simple addition, on a  $5,1 + 3 = 8,1$ .

**Donc le trou de la Sécu n'existe pas ! CQFD**

### LES RETRAITES

La suppression de la retraite à 37,5 annuités est issue des mesures Balladur de 1993 et aujourd'hui, le gouvernement présente les bénéficiaires des régimes spéciaux comme d'ignobles privilégiés.

En 2002, au sommet européen de Barcelone, ils parlaient déjà d'une durée de cotisation de 42 voire 45 ans. Voyez donc ce qu'il nous attend en 2008 !!!

Et si le chiffre des dépenses pour les retraites à 37,5 annuités en 2040 paraît prohibitif, en tout et pour tout, il ne représentera que 0,3 % du PIB (Produit Intérieur Brut).



5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25  
Fax : 02.48.65.50.27  
Port : 06 87 26 05 35  
Email : [cgt.ul.bourges@wanadoo.fr](mailto:cgt.ul.bourges@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

# Tous au travail le dimanche ?

**Si tous les magasins ouvraient tous les dimanches, il n'y aurait plus de jour de repos commun en France.**

**Propos alarmiste ? Certainement pas. Qui peut, en effet, prétendre que si les magasins ouvraient, cela n'aurait aucune répercussion sur les autres professions ? Les salariés du commerce seraient les seuls concernés ?**

Il n'est pas possible d'ouvrir les magasins sans recourir à des salariés du nettoyage, sans un emploi accru des transports collectifs, sans que les banques et les organismes financiers ou les services postaux ne suivent ...

Qui peut penser que les crèches ne devraient pas être ouvertes pour accueillir les enfants des salariés contraints de travailler ?

De fil en aiguille, nous devrions tous travailler le dimanche, avec des jours de repos qui ne seraient plus communs.



Comment, dans ces conditions, mener une vie de famille, pratiquer un sport collectif ou militer dans une association ?

Or, un débat faussé et tronqué s'est installé en France, à l'initiative des patrons des grandes enseignes commerciales.

Leurs « arguments » sont repris par certains politiques, qui ont inscrit la « libéralisation » de

l'ouverture des commerces le dimanche à l'ordre du jour de leur programme.



Ils expliquent que c'est dans l'intérêt des consommateurs, de l'emploi et des salariés concernés. Les consommateurs pourraient ainsi faire les courses qu'ils n'ont pas le temps de faire en semaine, ce qui créerait des emplois, les salariés concernés gagneraient plus d'argent.

Sauf que le consommateur « intéressé » par l'ouverture du dimanche est aussi ... un salarié !

## **L'emploi n'en serait pas favorisé !**

L'expérience montre que l'ouverture des magasins le dimanche se traduit par des déplacements d'emplois stables en CDI vers des emplois précaires.

Il ne peut y avoir de solde positif pour l'emploi, pour une raison de bon sens : le pouvoir d'achat des consommateurs ne va pas augmenter du fait de l'ouverture des magasins le dimanche et les chiffres d'affaires globaux ne peuvent donc augmenter.

Or, sans chiffre d'affaires supplémentaire, les patrons du commerce n'embaucheront pas plus, ils développeront par contre la flexibilité.

### « L'intérêt » des salariés concernés ?

En travaillant le dimanche, ils gagneraient plus... ?

C'est vrai dans l'état actuel du droit, à la condition que les ouvertures soient exceptionnelles.

**Pour les magasins qui ouvrent tous les dimanches, le Code du Travail ne prévoit pas de majoration. Au contraire, si le travail du dimanche devenait la règle pour tous, plus aucune majoration de salaire ne subsisterait !**

Les seuls à en profiter immédiatement seraient les grandes enseignes qui prennent des parts de marché aux petits commerces. Sur le plus long terme, c'est l'ensemble des employeurs qui feront tourner leur entreprise 7 jours sur 7, à coûts réduits !

### Une grande majorité de Français ne veut pas travailler le dimanche.

C'est un NON des salariés en activité contre toute activité professionnelle de dimanche pour :

- près de 75 % entre 25 et 50 ans ;
- près de 80 % entre 50 et 60 ans ;
- plus de 80 % pour les ouvriers ;
- près de 75 % du secteur public et privé ;
- près de 75 % pour les salariés percevant - de 1 500 €/ mois (remarque : la majoration de salaire n'est pas une motivation). C'est un OUI en faveur du dimanche comme jour commun pour la vie familiale, personnelle, culturelle et associative, pour :
- près de 90 % entre 25 et 50 ans (85 % après 60 ans) ;
- près de 87 % hommes et femmes ;
- plus de 90 % pour les cadres et les employés ;
- près de 90 % pour le secteur public (86 % pour le privé) ;
- près de 90 % des salariés percevant - de 1 500 €/ mois. (sondage Bva, juillet 2006)

Pour la défense du dimanche comme jour de repos collectif Nous avons tous le droit à une vie en dehors du travail Salariés, Consommateurs nous sommes tous concernés !

## Sur le pouvoir d'achat, le compte n'y est pas !

**La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président de la République n'a pas pris en compte ces impatiences. Les conflits dans les entreprises se multiplient.**

L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies – en tous cas pour ceux qui en ont -, dans leur compte épargne-temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire.

Un très grand nombre de salariés ne bénéficiant pas des 35 heures subissent la précarité ou le temps partiel imposé. Alors que leur pouvoir d'achat est au plus bas, le Président n'a apporté aucune réponse.

Aucun effort n'est demandé aux actionnaires. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires. Les efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans la difficulté, les salariés.

Ceux-ci devront aller chercher leurs augmentations de salaires par leur mobilisation. La Cgt prendra toutes les initiatives nécessaires pour faire s'exprimer le mécontentement qui grandit afin que les décisions soient prises pour améliorer le pouvoir d'achat de tous.

Xavier Bertrand a annoncé que le repos dominical était visé par une condamnation rapide. Très curieux, tout de même, l'exposé du motif du ministre : "Le statu quo n'est pas possible car aujourd'hui les entreprises s'exposent à des contentieux". En résumé, puisque les entreprises qui ne respectent pas la loi risquent de finalement payer les amendes légitimes que leur conduite mérite, il suffit de modifier la loi pour qu'elles ne soient plus inquiétées. Simple, mais il fallait y penser. Et l'oser, aussi... On finirait par se demander qui gouverne ce pays : la recherche de l'équité, ou une série de lobbies marchands ?

# ASSURANCE MALADIE AUX ASSURES SOCIAUX

## PARTICIPATION FORFAITAIRE DE 1 €URO

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, une participation forfaitaire de 1 €uro est demandée aux assurés sociaux âgés de plus de 18 ans. Elle s'applique pour toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin, mais également sur les examens radiologiques ou analyses.

*A noter : Le montant total de la participation forfaitaire est plafonné à 50 €uros par année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et par personne.*

L'assurance maladie a sans doute estimé que les « Assurés Sociaux Malades » n'atteindraient pas tous et assez rapidement ce plafond de 50 €uros.

Aussi, depuis le 3 août 2007, cette participation forfaitaire de 1 €uro sur les analyses ou les examens radiologiques peut atteindre 4 €uros par jour !!!! Par exemple : lorsque votre médecin traitant vous prescrit une analyse de sang comportant plusieurs recherches : NFS, VS, TSH, T4 Libre, PSA (Prostate), Ferritine, etc....

En effet, chaque recherche est considérée comme un acte (1 acte = 1 €uro), limité à 4 €uros par jour. Si par « malheur » votre médecin traitant vous prescrit un examen radiologique avec plusieurs clichés (1 cliché = 1 acte = 1 €uros) le même jour, qu'en advient-il ?

Sachant que la grande majorité des analyses prescrites comportent plus de 4 actes (l'assurance maladie n'a sûrement pas omis de faire des études), dans 95 % des cas, l'objectif des 4 €uros sera atteint.

Ces mesures prises depuis le 3 août 2007 ont été entérinées dans la plus grande « discrétion » significatif de dialogue social. Les « Assurés Sociaux Malades » qui ne peuvent ou n'ont pas l'occasion de se connecter sur [ameli.fr](http://ameli.fr), peuvent toujours consulter les lettres aux assurés sociaux N° 27 (Juillet/Août), N° 28 (Sept./Oct.) et N° 29 (Nov./Déc.). Ils n'y trouveront aucune information sur ce sujet.

Encore une fois, ce sont les malades qui payent les dépenses de santé.

Ne serait-il pas convenable de doter la Sécurité Sociale de ressources, demeurant principalement ancrées sur le travail, pour répondre à l'ensemble des besoins des populations. La gestion de ces ressources doit rester fondée sur la répartition base de la solidarité.

**OUI LA SANTE A UN COUT  
QUE LES RICHESSES IMMENSES PRODUITES PAR LES SALARIES  
PERMETTENT DE PAYER  
POUR PEU QU'ON LES ORIENTE  
NON VERS UNE MINORITE D'ACTIONNAIRES  
MAIS VERS LA GRANDE MAJORITE DE LA POPULATION.**

# CALENDRIER 2008 - FORMATION SYNDICALE UL-CGT BOURGES

STAGE	BUT	Public concerné	DATES		Intervenant(s) et/ou animateur(s)
			du	au	
Etude de la loi TEPA			17/01	1 j	à déterminer
Droit disciplinaire et inaptitude physique			04/02	05/02	M.Charton
NAO (négociations annuelles obligatoires)	Il s'agit de permettre aux militants(es) à l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT.	Les militants(es) d'entreprises qui ont à participer aux négociations, qu'ils soient élus(es) du personnel ou dirigeants(es) de leurs syndicats	25/02	29/02	à déterminer
Niveau 1 <i>(1ère session)</i>	Chaque syndiqué(e) ancien ou nouveau a besoin et a droit à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation. Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. Il est inscrit dans la charte de la vie syndicale adoptée et validée à nos 47 <sup>e</sup> et 48 <sup>e</sup> congrès nationaux.	Tous nos syndiqués(es) quelque soit leur catégorie socio professionnelle	10/03	14/03	Catherine Fourcade + à déterminer
Organisation et protocole des élections professionnelles	Négocier un protocole d'accord pour la mise en place d'élections professionnelles	Délégués syndicaux	21/04	22/04	M.Charton
Rédiger un tract (module niveau 1)	Il s'agit de donner aux syndiqués les premiers éléments pour favoriser dans les entreprises, la communication écrite pour la participation des salariés à la réflexion et à l'action revendicative.	Tous nos syndiqués(es) quelque soit leur catégorie socio professionnelle, qu'ils aient ou non une responsabilité au sein de l'organisation	19/05	20/05	à déterminer
Défenseur syndical			26/05	30/05	à déterminer
Fiche de paie et garanties collectives (module niveau 1)	Le développement de la campagne salariale confédérale en lien avec la période des négociations annuelles obligatoires, a mis en lumière la non transmission ou le besoin d'acquisition de savoirs et savoir-faire élémentaires par les militants(es) à l'entreprise. Nous avons donc besoin de militant-s/es équipés(es) pour débattre avec les syndiqués et les salariés, et agir ensemble pour poser partout les revendications d'augmentation des salaires, du SMIC à 1500€, de la reconnaissance des qualifications dans les classifications, des grilles de classification conventionnelles ou statutaires, de nouvelles garanties collectives professionnelles et interprofessionnelles.	Les délégués syndicaux, les élus du personnel, les militants des syndicats d'entreprises privées ou du secteur public	16/06	17/06	à déterminer
Elus Délégué du Personnel	Permettre à chaque participant(e) d'avoir les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué du personnel.	Les délégués du personnel	15/09	16/09	à déterminer
Niveau 1 <i>(2ème session)</i>	<i>Voir 1ère session</i>	<i>Voir 1ère session</i>	13/10	17/10	à déterminer
Elus et mandatés			20/10	21/10	à déterminer
Conseiller du salarié	Préparer à l'exercice du mandat de conseiller du salarié. Il s'agit donc de créer les conditions pour que nos futurs et/ou nouveaux conseillers(ères) du salarié acquièrent immédiatement les connaissances et savoir-faire indispensables à leur activité.	Futurs et/ou nouveaux conseillers	à déterminer	à déterminer	

## INDECOSA-CGT 18



A la suite de son Assemblée Générale, le 11 octobre dernier, nous avons posé 3 questions à Guy Léger, Président de l'Association INDECOSA-CGT 18.

### **1 - L'INDECOSA-CGT 18 VIENT DE TENIR SON ASSEMBLEE GENERALE, QUELLES ONT ETE LES GRANDES LIGNES DES TRAVAUX DE CETTE RENCONTRE ?**

*Cette assemblée a été préparée par le conseil d'administration sortant, préparation ayant abouti à la production des différents rapports, conformément à l'ordre du jour de cette instance statutaire, communiqués un mois avant l'échéance du 11 octobre*

*21 personnes ont participé aux travaux. Nous aurions bien sûr souhaité être plus nombreux, mais ce même jour d'autres initiatives syndicales avaient lieu dans le département et la région. De nombreuses contributions ont enrichi la réflexion, éclairé le débat, tant sur l'activité passée que sur les orientations proposées pour les 3 ans à venir.*



*Un rapide rappel en matière de bilan chiffré de l'activité passée : 110 appels téléphoniques, 58 entretiens individuels, 51 dossiers ouverts, plus de 1.000 heures d'accueil téléphonique, 200 heures de permanence et rendez-vous personnalisé. Avec les deux actions collectives de défense des consommateurs salariés : le dossier Endeis-Télécom et l'affaire LSR 18 contre Capital Tours, ce ne sont pas moins de 472 consommateurs du Cher qui ont pris contacts avec l'INDECOSA-CGT 18.*

*Cette assemblée a largement validé le travail réalisé par l'INDECOSA-CGT 18 depuis la fin 2005 dans le département, en soulignant sa démarche de coopération avec les organisations de la CGT, encore insuffisante, car l'association reste trop méconnue de ses "ayants droit" que sont les syndiqués CGT du Cher. Mais incontestablement quelque chose s'est produit ces récents mois dans le paysage social et syndical du département. Il faut continuer résolument dans ce sens là.*

### **2 - QUELLES SONT LES PREOCCUPATIONS DE L'INDECOSA-CGT 18 DANS CETTE PERIODE, AU LENDEMAIN DES TRAVAUX DE SON ASSEMBLEE GENERALE ?**

*Les échanges au cours de l'assemblée ont été marqués par l'actualité sociale fortement chargée à laquelle nous avons à faire face. Nous avons notamment à mener ensemble un combat important : celui de la défense du pouvoir d'achat des consommateurs salariés et leurs familles. Comment en serait-il autrement après plusieurs années de modération salariale, de précarité galopante et d'une hausse des prix et des services ?*

*Nous avons lancé un appel pour organiser en commun, dans le département, la campagne nationale pour la défense du pouvoir d'achat des consommateurs salariés. 1.000 encarts "spécial campagne" édités par l'INDECOSA-CGT sont à distribuer dans des entreprises du département, la signature de la pétition nationale est à relayer par les organisations de la CGT afin de collecter le plus grand nombre de voix de salariés pour appuyer les revendications de l'INDECOSA-CGT, et un courrier a été adressé*

aux élus – députés et sénateurs – du Cher, pour leur demander d'intervenir en faveur des propositions de l'association nationale.

Nous avons la ferme volonté d'assurer notre double rôle :

*1 - défendre le consommateur salarié, individuellement et/ ou collectivement pour faire valoir ses droits, se faire respecter et obtenir réparation de préjudices subis si c'est le cas. Nous voulons le faire pour toutes les questions qui naissent du rapport hors travail : transport, logement, prix, assurance, achat de biens de consommation, contrat de services, téléphone, droits bancaires, crédit, démarchage à domicile, justice, surendettement, défense des personnes en situation d'exclusion sociale, santé, sécurité du consommateur (OGM), accès à l'énergie, à l'eau, environnement, accès à la qualité et la tarification des services publics...*

*2 - mener en commun, avec le mouvement syndical CGT à chaque fois que cela est possible, les combats pour l'emploi, les services publics, l'accès à la santé, à la communication, à l'énergie, le pouvoir d'achat, l'environnement, etc....qui concernent le citoyen dans sa vie de consommateur et d'utilisateur.*

### **3 - A QUELS OBJECTIFS L'INDECOSA-CGT 18 ENTEND TRAVAILLER CES 3 PROCHAINES ANNEES ?**

*L'assemblée générale a voté des orientations d'action et mandaté le nouveau conseil d'administration pour élaborer un plan de travail pluriannuel 2007 – 2009.*

*Ce plan s'articule autour de 5 grands axes :*

- ü Une activité départementale de l'INDECOSA-CGT 18 au service des consommateurs salariés, retraités et privés d'emploi et leurs familles,*
- ü Développer et améliorer l'activité de l'association,*
- ü Élaborer une politique de communication de l'INDECOSA-CGT 18,*
- ü Impulser un important effort de formation des militants de l'INDECOSA-CGT,*
- ü l'INDECOSA-CGT 18 dans les institutions, les instances de concertation et sa représentation.*

*La "mise en musique" de cet ensemble d'objectifs oblige à renforcer les instances de l'association, à répartir les tâches et la conduite des "chantiers", à construire des "passerelles" avec les organisations de la CGT du Cher (les syndicats, les unions locales) pour mieux se connaître et faire connaître la place et le rôle de l'INDECOSA-CGT 18, et à solliciter des "compétences et des connaissances" auprès de militants CGT pour la réalisation d'objectifs communs. Notre "feuille de route" issue de cette assemblée générale est claire !*

***Je lance donc un appel auprès de tous les adhérents INDECOSA-CGT 18 que sont les syndiqués CGT du Cher. Nous avons besoin de vous !***

#### **Coordonnées de l'association :**

INDECOSA-CGT 18  
8 Place Malus – 18000 BOURGES

Tél. 02.48.21.24.89

Fax : 02.48.50.00.32

Mail : [indecosa-cgt18@orange.fr](mailto:indecosa-cgt18@orange.fr)

Site [www.ud18cgt.fr](http://www.ud18cgt.fr) F rubrique "consommation-cadre de vie"